

22

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49340

12 - Aménagement et développement des territoires

Projet de giratoire RD 137 - RD 794 sur la commune de Plesder

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 novembre 2023 relative au projet de

Expose :

Dans le cadre du plan de relance voté le 24 septembre 2020, le Département a anticipé le lancement de 25 opérations recensées lors de la démarche « Mobilités 2025 ».

L'opération de sécurisation de la sortie d'échangeur RD 137 / RD 794 Ouest, par l'aménagement d'un carrefour giratoire, fait partie des opérations identifiées dans ce plan de relance. Un plan de situation est joint en annexe.

Les travaux envisagés pour cette opération comprennent la création d'un carrefour giratoire sur la RD 794 d'un rayon de 20 m à 4 branches, dont :

- deux branches pour le rétablissement de la RD 794 Ouest et Est ;
- deux branches pour le rétablissement des voies de sortie et d'insertion de la RD 137.

Le projet comporte également l'aménagement d'une aire de covoiturage positionnée le long de la RD 137, en amont de la bretelle d'insertion de l'échangeur côté Est, au droit d'un délaissé public.

Cet espace a été retenu, en comparaison avec d'autres sites côté Ouest, afin d'éviter un périmètre de protection rapproché d'une zone de captage d'eau. Pour autant, suite à des prospections de terrain, l'espace correspondant au délaissé Est s'est avéré répondre à des caractéristiques de zone humide très dégradée. Cette qualification a nécessité une recherche de mesure compensatoire proportionnée au projet d'aménagement de l'aire de covoiturage. Une procédure d'acquisition d'un étang sur la commune d'Epiniac est en cours afin de procéder à la suppression de celui-ci et de restaurer une zone humide alluviale.

En conséquence, les conditions de mesures compensatoires étant réunies, il est proposé de procéder au lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation du giratoire et de l'aire de covoiturage associée par voie d'appel d'offres ouvert.

L'ensemble de ces travaux neufs est estimé à 580 000 euros HT soit 696 000 euros TTC.

Par ailleurs, afin de réaliser des économies d'échelle, de limiter les coûts d'exploitation et de restreindre la gêne occasionnée aux usagers, des travaux complémentaires ont été intégrés au dossier de consultation des entreprises du giratoire de la RD 137 / RD 794. Ces travaux consistent en un rechargement de la couche de roulement des bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur de Plesder ce qui représente 750 mètres. Cette prestation supplémentaire a été estimée à 63 000 euros HT.

L'estimation totale des travaux, objet de la consultation proposée, est ainsi réévaluée à 643 000 euros HT soit 771 600 euros TTC.

Enfin, d'autres prestations sont également nécessaires à la réalisation et au bon achèvement de l'ouvrage (contrôles laboratoire, signalisation verticale et horizontale, prestations de géomètres en phase travaux et missions de coordination de sécurité), pour un coût estimé à 50 000 euros HT soit 60 000 euros TTC.

L'estimation globale de l'opération comprenant les travaux et les prestations de contrôle et d'équipements associées est en conséquence réévaluée à 693 000 euros HT soit 831 600 euros TTC.

Décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant à lancer une consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement sur la RD 794 / RD 137, situées sur la commune de Plesder ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer le marché correspondant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242252V2

Pour extrait conforme